

LIVRET DE CONTROVERSE

LA GPA : DES BÉBÉS NÉS D'UNE SOLUTION PROMETTEUSE OU CONTRAIRE À L'ÉTHIQUE ?

Pauline FONTAINE
Alizée FORYS
Coralie FOULART
Pauline GOUILLART



Qui sommes-nous ?

Nous sommes quatre étudiantes de première année évoluant dans le groupe 5 de la promotion A à ESIEE Paris. De janvier jusqu'à mai 2021, les professeurs M. Lionel VILLARD et Mme. Patricia LAURENS ont suivi notre groupe respectivement lors des TDs et TP pour nous aider à avancer sur notre sujet de controverse.

ALIZÉE FORYS

Je suis âgée de 18 ans et je souhaite devenir ingénieur. Ma passion pour la gymnastique m'a poussée à devenir entraîneuse. Cette expérience m'a permis d'acquérir des compétences comme par exemple le relationnel avec les enfants mais aussi avec les parents, l'organisation et l'autonomie.



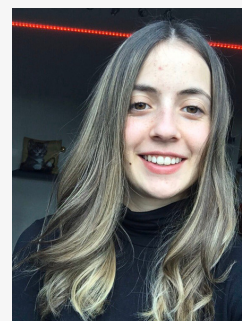
PAULINE FONTAINE

Âgée de 18 ans, je suis passionnée de danse depuis mon plus jeune âge. C'est pourquoi j'en pratique depuis plus de 13 ans. A la fois curieuse et polyvalente, j'ai décidé de poursuivre une formation d'ingénieur afin d'en faire mon futur métier.



CORALIE FOULART

De nature dynamique et souriante, mes centres d'intérêt sont le dessin et le contact humain : grâce à ma bienveillance et mon sens du partage, je prends plaisir à venir en aide à autrui. De plus, ma rigueur et mon sérieux m'ont permis de poursuivre mes études dans une école d'ingénieur.



PAULINE GOUILLART

Pratiquant le tennis depuis douze ans, je suis une jeune femme de dix-neuf ans dynamique et investie. Ma curiosité et mon envie d'avancer me permettent de me lancer dans plusieurs projets comme mes études d'ingénieur. J'essaye de garder un esprit à la fois ouvert et critique.



Préface

Ce livret est un des livrables que l'équipe a réalisé dans le cadre du cours de Cartographie de Controverses, qui a lieu en première année à ESIEE Paris. Les auteurs avaient pour mission de trouver un sujet intéressant et de le traiter selon un protocole particulier. Chaque équipe a été suivie par un professeur lors des séances de travaux pratiques et par un autre professeur pour la partie gestion de projet. Les résultats ont été médiatisés par une affiche, un Site Web et ce livret.

Bonne lecture !

Lionel Villard (responsable du cours) et l'équipe des professeurs

19 mai 2021



Introduction générale

La GPA et nous

Pourquoi le choix de ce sujet ?

La Gestation Pour Autrui est un sujet de controverse qui nous a paru intéressant de traiter en raison des débats autour de cette question qui ne cessent d'être d'actualité. Les acteurs prenant part à la discussion étant nombreux et divers, une grande opportunité de découvrir plus précisément les arguments autour de la légalisation ou non de cette pratique nous était offerte.

Quels ont été nos rôles dans le projet ?

La répartition des rôles de chaque membre de l'équipe s'est faite naturellement et équitablement. Nous avons la majorité du temps travaillé en partageant les tâches à réaliser autour d'un même objectif. Après avoir fixé une date butoir, nous regroupions nos avancées personnelles pour les mettre en commun. Nous nous sommes quand même attribuées des rôles plus tranchés pour les responsabilités de l'affiche (Coralie), du site Internet (Pauline G), du livret (Pauline F) et de la cartographie (Alizée).

Qu'avons-nous appris ?

Au delà des nouvelles connaissances acquises sur le sujet de la GPA, nous avons beaucoup tiré profit du travail de groupe. En effet, bien communiquer, savoir s'organiser, partager ses opinions et faire des compromis sont des aspects essentiels à acquérir pour obtenir un rendu final de qualité où tout le monde a pu apporter sa touche personnelle. Nous avons su respecter ces notions dans notre groupe.

Qu'aurions-nous aimé faire avec plus de temps ?

En ayant plus de temps pour approfondir notre réflexion sur la GPA, nous aurions sans doute essayé de contacter des acteurs de différents secteurs avec des opinions variées afin qu'ils nous partagent leurs expériences. Nous aurions pu en tirer un ressenti personnel de chacun et introduire leurs parcours de vie qui les ont conduits à se forger un tel avis. Omettant cet aspect, nous estimons qu'avec le temps qui nous a été imparti nous avons pu avoir une première vision complète sur la question de la GPA.

Table des matières

Introduction à la controverse.....	6
Terminologie.....	7
L'origine de la GPA.....	9
Historique.....	10
Les acteurs.....	11
Les arguments.....	15
Les points de tension.....	19
Cartographie de la controverse.....	21
Résultats du sondage.....	22
Conclusion.....	23
Matrice des risques.....	24
Bibliographie.....	25
Table d'illustrations.....	27

Introduction à la controverse

Depuis 1994, les lois de bioéthique stipulent l'interdiction en France pour une femme de porter l'embryon d'une autre, dans l'intérêt du respect du corps humain. Malgré cela, la légalisation de la Gestation Pour Autrui (GPA), plus connue sous le nom de "ventre à louer", ne cesse de faire débat dans notre société. Déjà autorisée dans certains pays, différents acteurs se manifestent afin que la France légalise la GPA, ce à quoi s'opposent d'autres acteurs. Finalement, la GPA : des bébés nés d'une solution prometteuse ou contraire à l'éthique ?

Avant toute chose, des acteurs de divers horizons peuvent se rejoindre ou se contredire sur cette problématique. Que ce soit le domaine politique, médical ou associatif, chacun partage sa propre opinion sur le sujet, qu'elle soit favorable ou non à la GPA. Bien d'autres encore tels que des personnalités expriment leur avis de manière individuelle. Enfin, cette controverse est dans notre cas centrée sur la France mais elle possède aussi une large ampleur à l'échelle mondiale.

D'une part, la légalisation de la GPA représente une nécessité pour certains. Associations comme personnalités se battent au quotidien pour que la France autorise cette pratique. Les arguments pour soutenir cette démarche sont divers et variés. D'un côté, les couples en incapacité médicale veulent pouvoir obtenir la même chance que n'importe quel autre couple de devenir parents grâce à cette solution prometteuse. D'un autre côté, les couples homosexuels et les personnes seules voient en la GPA un dernier espoir pour avoir un enfant. Beaucoup n'ayant pas cette problématique se sentent quand même impliqués dans ce débat. Pour eux, la femme est libre de disposer de son corps et ne doit pas être bloquée dans ses choix.

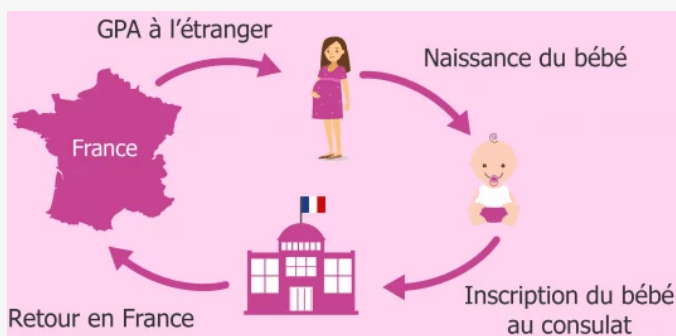
D'autre part, la légalisation de cette pratique semble inenvisageable pour d'autres. Quand les professionnels de santé semblent partagés entre leur volonté et leurs obligations, les politiques restent fermes face à la mise en place de la GPA en France. Un des arguments les plus importants reste l'exploitation et la commercialisation du corps de la femme. Cette dernière ne devrait pas être réduite à un outil de reproduction. La religion joue également un rôle fondamental pour les croyants qui considèrent cet acte comme contraire à l'éthique. De plus, la GPA est source de dérives qui impacteront les Français si la loi sur cette légalisation venait à être votée.

Faudrait-il atteindre l'égalité de reproduction au dépit d'une exploitation du corps de la femme ? Mettre fin au tourisme procréatif légitimerait-il les troubles psychologiques que pourraient subir de nouvelles mères porteuses ? La légalisation du processus de procréation peut-elle avoir lieu malgré les nombreux acteurs qui s'y opposent ? Tant de questions sur des lois de bioéthiques mettant en jeu principalement la santé et le droit de la femme. C'est pourquoi il nous semble intéressant de nous attarder sur cette solution prometteuse ou bien contraire à l'éthique.

Terminologie

A retenir : Dans le monde, la Gestation Pour Autrui est largement légalisée. En effet, seule l'Europe contient une majorité de pays interdisant la GPA ou n'ayant pas de législation particulière à ce sujet.

Le terme **tourisme procréatif** se définit comme "le mouvement de personnes d'un lieu à l'autre à la recherche d'un traitement de procréation qui soit la solution à leurs problèmes de fertilité". En d'autres termes, la gestation pour autrui est réalisée par des couples ou personnes seules ayant la volonté de fonder une famille, mais n'ayant pas moyen de le faire pour des raisons diverses. Logées dans un pays dont la législation refuse catégoriquement l'usage de cette pratique, ces personnes ont recours à la GPA dans des pays étrangers : on appelle ça le tourisme procréatif.



La **jurisprudence** désigne aujourd'hui l'ensemble des arrêts et des jugements, soit l'ensemble des décisions qu'ont rendues les Cours ou Tribunaux pour une situation juridique donnée. On parle alors de jurisprudence antérieure pour désigner une jurisprudence faite il y a quelque temps.

Selon le Journal des femmes, les **mères porteuses** sont des femmes qui seront enceintes à la place d'une autre. La mère porteuse recevra donc soit le gamète de l'homme qui va féconder un de ses ovules, soit le gamète de chacun des futurs parents qui seront introduits dans son utérus. Grandissant les 9 mois dans le ventre de cette maman, le bébé sera à sa naissance donné aux demandeurs de l'enfant, devenant ses parents.

Un **bébé-éprouvette** est un bébé né d'un processus de fécondation in-vitro (FIV), consistant en l'insémination de spermatozoïdes et d'ovules dans le corps d'une femme, afin de permettre artificiellement leur fécondation et par la suite la création du fœtus.

La **maternité de substitution** correspond au processus de maternité pour les couples ne pouvant pas avoir un enfant de manière naturelle : ils ont besoin qu'une autre femme porte leur futur enfant. Il en existe deux types : la maternité de substitution traditionnelle durant laquelle le gamète du futur père est inséminé dans l'utérus de la femme et la maternité de substitution génétique au cours de laquelle les gamètes des deux parents sont inséminés dans l'utérus de la mère porteuse.

La GPA et la **PMA** sont deux méthodes de fécondation dont beaucoup de personnes ne font généralement pas la différence. Pourtant, la gestation pour autrui est bien différente de la procréation médicalement assistée. Même si ces deux pratiques ont recours à une mère porteuse, la PMA consiste à fournir uniquement un spermatozoïde. La mère porteuse est donc également la mère biologique du futur enfant, ce qui n'est pas le cas avec la GPA.

Selon la juridiction en vigueur en France, les **lois de bioéthique** sont des lois basées sur "l'élaboration des normes juridiques et la réflexion sur les principes éthiques" sur la personne, notamment lors de greffes d'organes ou pour les techniques de procréation médicalement assistées comme la GPA. En outre, ces lois bioéthiques sont des lois allant dans le sens du respect de l'humain : il s'agit d'une philosophie dictant les valeurs morales françaises.

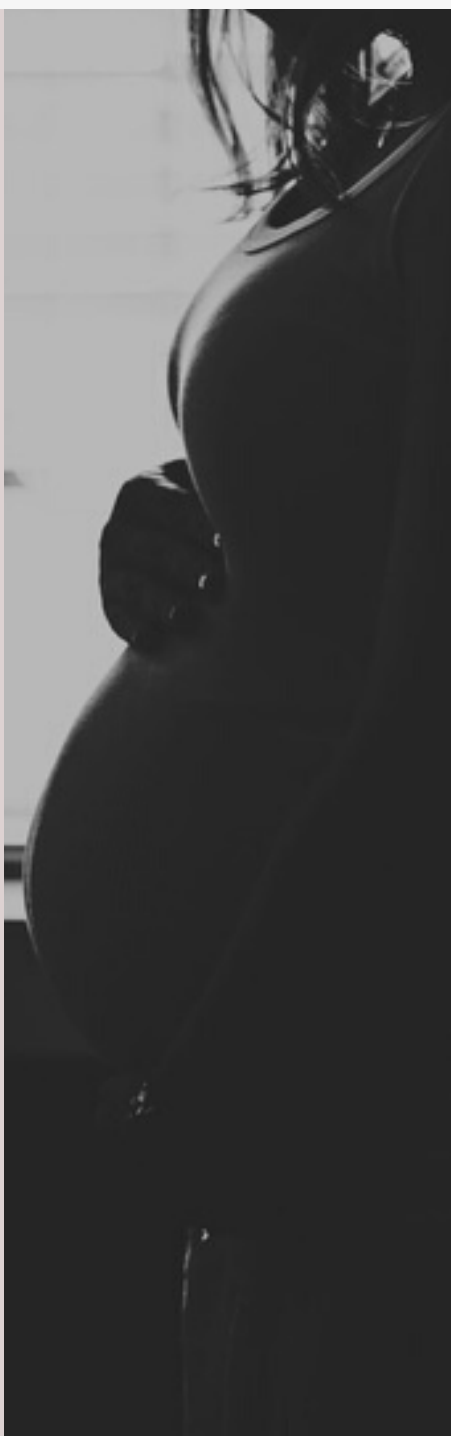


“ LA GESTATION POUR AUTRUI EST DÉJÀ UNE RÉALITÉ, IL FAUT L'ACCEPTER, AVOIR UN DÉBAT RÉEL ET LÉGIFÉRER.

MAURICE GODELIER

L'origine de la GPA

La Gestation Pour Autrui est une pratique médicale qui a été développée au cours des siècles dans le but de rendre possible à un couple infertile d'avoir un enfant. En raison de sa généralisation à d'autres nombreux et divers cas (pour des couples homosexuels, pour éviter de transmettre une maladie génétique...), cette pratique est devenue une controverse divisant les populations en deux : les partisans à ce processus et les protestants.



A l'origine, cette pratique était effectuée sans manipulation scientifique, mais elle n'était pas considérée comme malveillante : via un rapport sexuel à une autre femme, l'époux délivrait ses spermatozoïdes et récupérait l'enfant lors de sa naissance, en toute confidentialité.

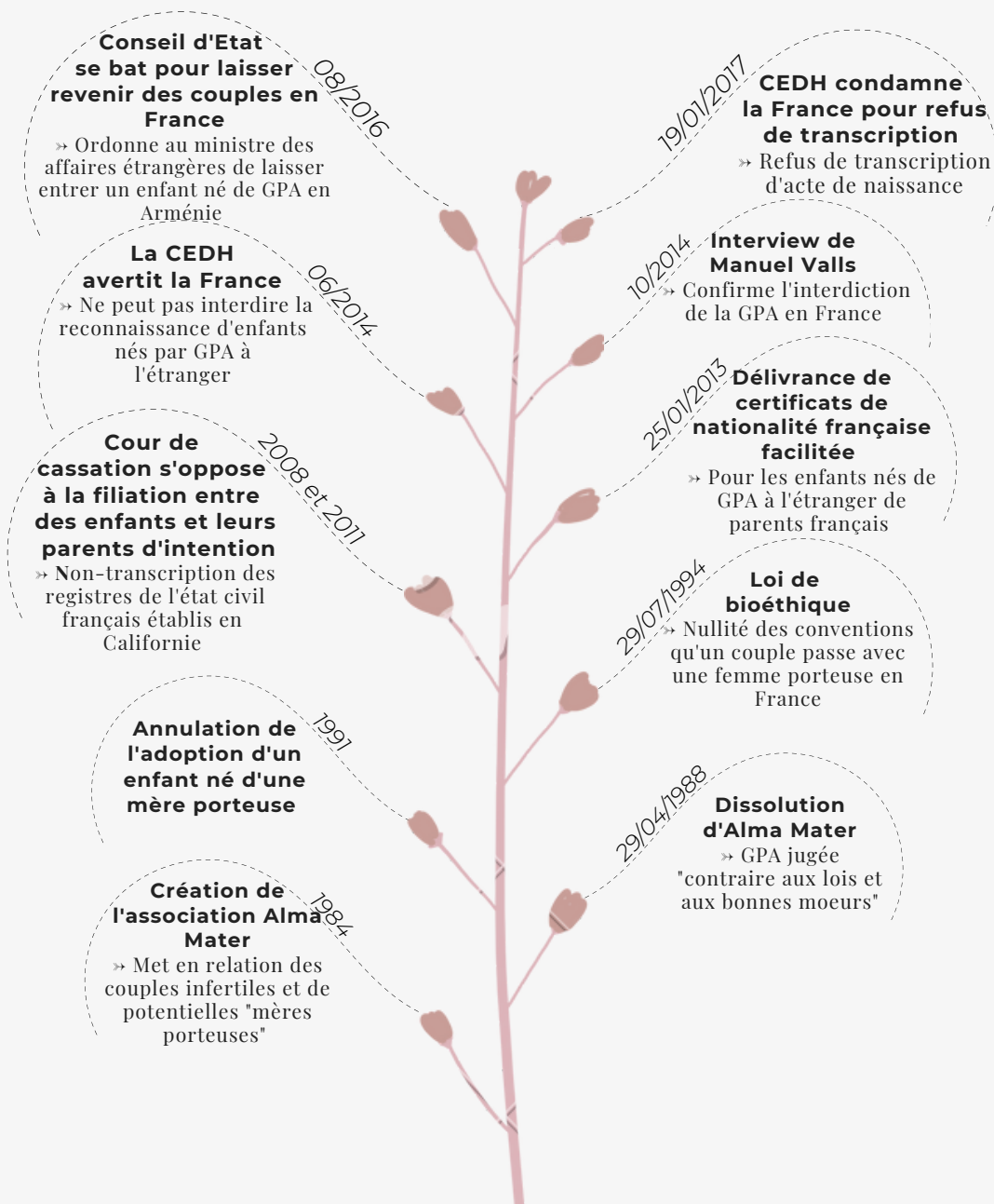
C'est à la fin du XVIIIème siècle qu'une prouesse scientifique a été réalisée : la première "insémination artificielle intraconjugale" a lieu en Ecosse, et au début du XIXème siècle en France. Cette technique s'est ensuite développée de plus en plus, grâce notamment à la possibilité de congeler du sperme (technique arrivée en France en 1972), la naissance du premier **bébé-éprouvette*** au monde (Louise Brown, née d'une fécondation in vitro en 1978), et bien d'autres encore...

Cependant, ces progrès scientifiques ont créé de nombreuses failles dans la société. La Gestation Pour Autrui devient alors un tabou. De nombreuses questions éthiques se posent comme "le ventre de la femme peut-il être commercialisé ?" contre "la femme n'a-t-elle pas le droit de disposer de son corps comme bon lui semble ?".

Peu de temps après, en 1994, la France instaure une loi bioéthique interdisant la Gestation Pour Autrui dans son pays. Cela est en accord avec une des lois fondamentales françaises au sujet du respect du corps humain, considéré comme "indisponible" aux autres.

Historique

Depuis les années 1980, les termes "mère porteuse" et "insémination artificielle" se généralisent de plus en plus. L'année 1984 est un tournant dans le combat de la GPA. La naissance du premier enfant né de cette pratique ainsi que la déclaration officielle de la première mère porteuse en France dans les journaux marquent le début d'un long combat décrit dans cette chronologie.



Dernièrement, le tribunal de grande instance de Nantes a reconnu la mère d'intention d'une enfant née à l'étranger par gestation. Cette décision fera du 23 Mai 2019 la première date à laquelle une institution française établit publiquement cette reconnaissance.

Les acteurs

Les acteurs de la GPA sont nombreux et peuvent être répartis en différents groupes :

- **Groupe 1 : domaine politique**
- **Groupe 2 : domaine médical**
- **Groupe 3 : domaine associatif**
 - 3.1 : féministe
 - 3.2 : pour l'aide à la procréation
 - 3.3 : de la Manif pour tous
 - 3.4 : des LGBTIQ
- **Groupe 4 : personnalités**
- **Groupe 5 : politique étrangère**
- **Groupe 6 : autres**

LES ACTEURS POUR CETTE LÉGALISATION

CERTAINS POLITIQUES

Ils soulignent particulièrement le problème international autour des pratiques médicales étrangères qui sont dangereuses. Ils ajoutent que les mères porteuses ont un rôle à jouer en faisant part d'une action altruiste et solidaire envers les futurs heureux parents.

NADINE MORANO

Nadine Morano est députée européenne du parti LREM. Elle utilise l'argument de l'infertilité avérée chez certaines femmes pour soutenir la possibilité de recours à des mères porteuses comme solution, uniquement pour ces femmes souffrant de malformation utérine.

BRUNO SALLE

Professeur, médecin de la reproduction et gynécologue médical, il consacre ses recherches sur la congélation ovarienne depuis 25 ans. Il souligne que "soutenir que la légalisation de la GPA n'est pas conseillée, et revient à nier la douleur des couples infertiles. Certaines infertilités peuvent trouver une solution grâce à la procréation médicalement assistée, alors que d'autres sont irrémédiablement exclues par la loi".

FRANÇOIS OLIVENNES

Gynécologue spécialiste de l'infertilité, il affirme que beaucoup d'informations erronées circulent sur le sujet. Il dénonce ce qui concerne les GPA commerciales car selon lui, c'est une pratique acceptable si la grossesse est impossible pour raisons médicales et si elle repose sur un don consenti de la mère porteuse n'agissant pas dans son propre intérêt.

ASSOCIATION MAIA

MAIA est une association nationale implantée sur le territoire français qui possède des antennes régionales. Elle vient en aide aux personnes souffrant d'infertilité ou de stérilité pour leur permettre de devenir parents. Son objectif est l'obtention d'un cadre législatif clair ainsi que d'une proposition de régularisation des enfants déjà nés par GPA.

ASSOCIATION COMITÉ DE SOUTIEN POUR LA LÉGALISATION DE LA GPA ET L'AIDE À LA REPRODUCTION ASSISTÉE (CLARA)

CLARA offre son soutien aux enfants nés de la GPA. Elle demande "que le droit français évolue pour refléter les réalités sociales de notre époque". De plus, elle soutient la voie de la régulation plutôt qu'une prohibition utopique et contre-productive.

ASSOCIATION DES FAMILLES HOMOPARENTALES (ADFH)

ADFH milite pour la légalisation et l'encadrement de la GPA en France notamment pour des futurs parents homosexuels. Elle met en avant un bon nombre de limitations en ce qui concerne la mère porteuse, la donneuse d'ovocyte ou encore les parents intentionnels afin que le processus puisse un jour avoir lieu.

FÉMINISTES PLURIELLES

Collectif qui prône l'égalité entre toutes et tous et qui rassemble la convergence des luttes pour défendre les droits et la place de la femme et des personnes opprimées en général. Il a pour but de mettre à l'honneur le féminisme inclusif tout en militant pour que chacun dispose comme il le souhaite de son corps. Entre autre, il soutient la GPA.

STRASS (SYNDICAT DU TRAVAIL SEXUEL)

Le STRASS se mobilise pour l'application de leur droit commun. Il prête une attention particulière aux femmes à travers un point de vue féministe sur le droit de chacune à disposer librement de son corps. C'est donc pour cela qu'il épaula de manière passive la pratique de la GPA.

CIRCLE SURROGACY

Agence américaine de maternité de substitution et de don d'ovules qui aide chaque couple dans la démarche pour avoir un enfant né de GPA.

ELISABETH BADINTER

Femme de lettres, philosophe et sociologue féministe qui est "pour une GPA éthique", c'est-à-dire une pratique encadrée par des aspects juridiques et psychologiques qui ne rétribue pas la mère porteuse seulement autorisée à être dédommagée.

IFOP (INSTITUT FRANÇAIS D'OPINION PUBLIQUE)

Un des principaux acteurs du marché français des sondages d'opinions et d'études marketing. Le sondage sur l'approbation de la GPA a été demandé par l'association ADFH. Il révèle que 31% des Françaises se déclarent aptes à porter l'enfant d'un proche en incapacité de grossesse et 68% de la population sont pour la reconnaissance en France d'enfants nés de GPA à l'étranger. En ce qui concerne cette pratique pour les couples hétérosexuels, 66% (contre 50% pour ceux homosexuels) sont favorables.

TERRA NOVA

Think tank progressiste, autrement dit groupe de réflexion privé évoquant des thèmes de société et produisant des études au service des décideurs. Leur revendication se résume au "droit à fonder une famille". Il se démène pour que la GPA devienne légale en France dans l'optique d'une pseudo modernité afin que cette pratique soit une solution complémentaire pour lutter contre l'infertilité.



LES ACTEURS CONTRE CETTE LÉGALISATION

NICOLE BELLOUBET

Membre du gouvernement (garde des Sceaux), juriste et professeur de droit constitutionnel, Nicole Belloubet est un acteur engagé contre la GPA et cite "L'État doit garantir à ces enfants une vie de famille normale et une filiation reconnue à l'État civil".

OPECST (OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES)

Acteur qui a une grande influence. Des lois sont mises en place par le Sénat.

En France, la loi n° 94-653 du 29 juillet 1994 relative au respect du corps humain interdit explicitement la GPA. L'article 16-7 du Code Civil, selon lequel "toute convention portant sur la gestation pour le compte d'autrui est nulle", a confirmé la **jurisprudence antérieure*** de la Cour de cassation.

LE GOUVERNEMENT

Le gouvernement est un acteur actif depuis les **lois de bioéthique*** de 1994 réglementant la GPA pour la France.

RENÉ FRYDMAN

René Frydman est un obstétricien renommé ayant permis la naissance du premier "bébé-éprouvette" en France. Plutôt engagé dans la controverse, il compare la GPA à une moderne forme d'esclavage.

GROUPE DE TRAVAIL DE L'ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Ce groupe a un rôle assez périphérique dans la controverse. En effet, il a un faible degré d'engagement. "La responsabilité du législateur" est appelée par les médecins et d'après eux, "la GPA déborde les missions de la médecine".

CLEF (COORDINATION FRANÇAISE POUR LE LOBBY EUROPÉEN DES FEMMES)

ONG qui influence l'Europe avec plus de soixante-dix associations féministes militant pour les droits de la femme. Elle réunit un public intergénérationnel, qui varie de 800 à 1000 personnes, pour construire une société plus juste où chacun peut bénéficier des égalités homme-femme. Cette "marchandisation" du corps de la femme en échange d'argent devient alors une atteinte aux droits des femmes.

CLF (COORDINATION LESBIENNE EN FRANCE)

ONG qui agit pour une "abolition universelle de la **maternité de substitution***". Elle rassemble des adhérentes individuelles lesbiennes et des associations non-mixtes avec le statut adapté aux lesbiennes. Leur rôle passif depuis 2016 engendre un degré d'engagement faible mais présent.



OSEZ LE FÉMINISME !

Le but est d'élever le niveau de féminisme dans la société et de contribuer à faire progresser les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes dans les mentalités et dans les faits. Ce mouvement est très actif. En effet, beaucoup de rassemblements (qui ne concernent pas forcément la GPA) sont mis en place chaque mois dans Paris.

LA MANIF POUR TOUS

Très active, elle organise de nombreux rassemblements dans Paris chaque mois. Elle a un fort engagement car on parle de cette association à l'international. Elle dénonce la GPA comme une procréation par la sélection. Ce trafic lucratif éclate la filiation. Elle parle aussi d'esclavage, contraire aux droits de l'homme.

CCNE (COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL D'ÉTHIQUE)

Son objectif est de faire participer les citoyens à la réflexion éthique. Il a un faible degré d'engagement dans la GPA, c'est un acteur plutôt passif. En France, le CCNE l'a déjà clairement affirmé dès juin 2017 et l'avis 129 (septembre 2018) le confirme : "Dans l'avis 126, le CCNE constatait avec une extrême inquiétude l'expansion rapide du marché international des GPA, sous la pression d'agences à but commercial et de groupes de pression attachés à présenter et mettre en valeur dans les médias des images positives de ce marché". Raison pour laquelle cette instance réitère sa position, en rappelant la loi : "le CCNE reste attaché aux principes qui justifient la prohibition de la GPA, principes invoqués par le législateur : respect de la personne humaine, refus de l'exploitation de la femme, refus de la réification de l'enfant, indisponibilité du corps humain et de la personne humaine".

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Prenons l'exemple du député européen roumain Cristian Dan Preda (PPE). Le point 114 "condamne la pratique de la GPA qui va à l'encontre de la dignité humaine de la femme ; estime que cette pratique, par laquelle le corps des femmes, notamment des femmes vulnérables dans les pays en développement, est exploité à des fins financières ou pour d'autres gains, doit être interdite. Le parlement européen touche une majeure partie de la population européenne et a un fort degré d'engagement car seulement 8 pays sur 28 autorisent ou tolèrent le recours aux **mères porteuses***.

ELIETTE ABÉCASSIS

La philosophe dénonce la GPA : "Pour qu'une mère accepte d'abandonner son enfant et de le vendre, il faut une préparation morale, psychologique et spirituelle que la construction de la mythologie parentale lui fournisse : croire que son enfant n'est pas son enfant, refouler ses émotions, se persuader que cet abandon est fait pour le bien des autres...". Elle a aussi intitulé son livre "Bébés à vendre" qui justifie son fort degré d'engagement. Très impliquée dans le sujet de controverse, elle joue un rôle périphérique en publiant des articles ou des livres sur la GPA.

NADINE DAVOUS

Protestante engagée, elle pense que la loi française a raison de résister à la légalisation de la GPA. Selon elle, c'est une transgression de cette loi qui affirme que le corps vous appartient et n'appartient à personne d'autre. L'auteur écrit plusieurs articles et touche par la même occasion une grande partie de la population protestante.

POUR OU CONTRE ?

Les arguments

OUI À LA GESTATION POUR AUTRUI !

A première vue, la Gestation Pour Autrui apparaît comme entièrement bénéfique et gratifiante. En effet, peu de femmes souhaitent faire naître sans avoir la possibilité de porter un enfant... De la même manière, peu d'hommes rêvant de devenir père de famille abandonnent l'idée de leur plein gré. Ainsi, de nombreux partisans et couples concernés par ces problèmes requièrent une reconnaissance juridique et politique d'un droit à la famille et à la filiation.

Si l'on se restreint au cas des femmes ayant besoin de recourir à cette procédure, on remarque que de nombreux facteurs les empêchent de mettre au monde un enfant comme :

- Le syndrome de Mayer-Rokitansky-Küster-Hauser touche 1 femme sur 4 500 dans le monde : elles n'ont pas d'utérus.
- L'hystérectomie (=suppression de l'utérus pour éradiquer une maladie) chez la femme empêche la conception d'un enfant.
- L'infertilité de certaines femmes dès la naissance (anomalies utérines...) ou suite à une maladie
- Et bien d'autres encore...

Face à cela, il n'existe pour l'instant aucune alternative thérapeutique. De la même manière, les personnes paraplégiques, les couples homosexuels ou les personnes atteintes de certaines maladies auraient besoin d'avoir recours à la GPA pour fonder une famille...

Selon les partisans à la légalisation de la GPA, cette pratique peut être considérée comme une action altruiste et solidaire de la part des mères porteuses. De plus, chacun à la libre disposition de son corps ! Il suffirait simplement de s'assurer que la mère porteuse agit en toute conscience.

Il est de plus important d'ajouter que ce droit à la famille va dans l'intérêt de l'enfant qui recevra autant d'amour qu'un enfant né dans un autre contexte. Il sera né d'un projet réfléchi et sera donc élevé, aimé, entouré avec autant d'amour et de partage.

La légalisation de la GPA n'étant toujours pas adoptée, les couples voulant devenir parents ont recours au **"tourisme procréatif"**. Le problème de reproduction français devient donc un problème international car ce tourisme peut être lourd de conséquences.

En effet, au-delà du coût financier important qu'il impose pouvant s'élever jusqu'à plus de 150 000€, le retour en France peut s'avérer compliqué pour l'enfant qui sera difficilement considéré comme un citoyen français... De plus, dans certains pays, les femmes dans une situation précaire sont exploitées financièrement avec cette pratique.

En outre, même si ce tourisme étranger permet aux couples d'obtenir un enfant et de découvrir une nouvelle culture, il devient crucial de le limiter en légalisant la pratique française de la GPA tout en contrôlant les abus.

Lors du retour en France des enfants nés d'une GPA à l'étranger, la Cour de cassation interdit parfois de retranscrire leurs actes de naissance et de reconnaître les liens de filiation établis à l'étranger. C'est pourquoi, le 26 juin 2014, la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) s'est exprimée une première fois : elle a condamné la France pour ces actes d'injustice.

La France est l'un des rares pays à lutter contre la légalisation de cette pratique. Selon *France Info*, 15 pays d'Europe autorisent ou tolèrent le processus de GPA, comme la Belgique, les Pays-Bas, la Pologne (qui ne s'est pas exprimée) ou encore la Slovaquie. Dans d'autres pays comme le Danemark, la Hongrie, l'Irlande, la Lituanie et les Pays-Bas, celle-ci est interdite seulement si elle est rémunérée. Ces règles permettent tout de même aux couples bien intentionnés, de répondre à leur besoin de fonder une famille avec un "lien de parenté biologique". Ainsi, le refus de légaliser la GPA, même avec des conditions pour y avoir accès, va à l'encontre du principe de liberté d'agir.



NON À LA GESTATION POUR AUTRUI !

L'aspect bénéfique de cette pratique est controversé par de nombreux protestants qui souhaitent lutter contre la légalisation de la Gestation Pour Autrui.

Selon cette partie de la population et les instances qui luttent contre, la GPA est assimilée à une commercialisation des femmes et des enfants. Ce processus est finalement considéré comme un moyen "d'exploitation et marchandisation du corps des femmes" puisque la dignité humaine peut être remise en cause par l'utilisation du corps comme un "bien rémunéré".

Représentant une menace pour les droits fondamentaux et l'intégrité physique des femmes, cette pratique est vivement critiquée dans la mesure où elle ne va pas dans le sens traditionnel de maternité, de famille et de reproduction pour assurer la descendance.

De plus, comme le suggère particulièrement la plateforme *Babygest*, en l'absence de régulation, la Gestation Pour Autrui peut entraîner des dérives... Une grande majorité des mères porteuses sont en effet exploitées financièrement, mentalement, mal informées ou même mal prises en charge : une fois exploitées, elles sont privées de libertés et n'ont plus aucune maîtrise de leur propre corps... D'après une étude menée en 2014 sur les mères porteuses d'une clinique en Inde, 50% des femmes se révélaient être analphabètes et fragiles financièrement. Ces chiffres soulignent l'impuissance de ces femmes qui acceptent de rentrer dans ces cliniques après avoir été manipulées ou comme seul moyen de se relever financièrement.

Finalement, l'interdiction de la GPA dans certains pays comme la France incite et permet aux populations de ces pays d'exploiter la détresse des populations les plus pauvres des pays en développement comme l'Inde. Ces femmes vulnérables sont en détresse financière et finissent finalement par, en quelque sorte, louer leurs corps pour diminuer leurs dettes. La GPA devient alors un "trafic d'exploitation des plus pauvres" et est même comparée par certains protestants comme "une moderne forme d'esclavage".

Certains particuliers dénoncent les violences faites aux femmes, suite à une pratique qui les privent de la reconnaissance maternelle.

Dans la GPA, beaucoup sous-estiment l'opinion de ces femmes qui se dévouent pour donner vie pour un autre couple. Ces femmes peuvent s'attacher à l'enfant, vouloir rester dans sa vie ou autre... De plus, l'appellation "mère porteuse" pour décrire ces femmes, qui sont pourtant les "héroïnes" de la mise au monde d'un enfant pour certains couples, les rend moins importantes qu'elles ne le sont ! Aussi, la mère porteuse comme l'enfant peuvent ressentir le besoin de garder contact. En effet, il s'agit d'une épreuve pour l'enfant (comme pour la mère) d'être séparé de la femme qui l'a mis au monde. C'est pourquoi cette gestation est considérée comme une "atteinte à l'identité de la femme et de l'enfant".

De plus, selon certains médecins, "la GPA déborde les missions de la médecine". La grossesse n'est pas un état anodin : être enceinte demande du courage, de la patience, de la force. Mais cela comporte aussi des risques puisqu'il peut y avoir des complications lors de la grossesse en cas de faiblesse du système immunitaire de la mère porteuse de l'enfant ainsi que lors de l'accouchement. C'est pourquoi cette pratique ne doit pas être prise à la légère : les mères porteuses se mettent potentiellement en danger, surtout dans les pays plus pauvres où le système médical n'est pas aussi développé que dans les pays développés comme la France. En cas de grave problème, les soins ne sont pas toujours optimaux...

Un problème récurrent chez les protestants à la légalisation de la GPA est la possibilité pour l'enfant d'avoir jusqu'à six parents : la mère porteuse et son mari (présomption de paternité), le couple demandeur de gestation et parfois la mère et le père génétiques (donneurs de gamètes). Or, comme le stipule l'article 7 de la Convention internationale des droits des enfants, le droit de l'enfant de "connaître et de vivre avec sa mère et son père" n'est plus respecté.

Au delà de ces faits, la GPA remet en question l'anonymat du don de gamète. En effet, alors que le don de gamète est gratuit et anonyme en France, cette technique impose le non-respect de ce principe car l'enfant né de cette gestation doit pouvoir savoir qui sont ses parents biologiques ! Le droit à l'enfant ne doit pas nuire au droit de l'enfant qui est d'avoir un père et une mère. Dans la GPA, le respect de la dignité est considéré par de nombreux protestants comme oublié : chaque personne a droit au respect de sa vie et son corps doit donc être indisponible (non commercialisable). Par exemple, dans le cas d'une femme née sans utérus qui souhaiterait avoir un enfant, la "location de l'utérus" met au défi cette loi et c'est alors que l'idée de commercialisation du corps revient, comme c'est le cas en Inde. Il n'y a alors aucune "équité justice" : une femme porte un enfant, puis l'abandonne, pour de l'argent...



OPPOSITION

Les points de tension

Parmi les acteurs qui militent en faveur ou en opposition de la GPA, un grand nombre s'affrontent directement au travers de leurs arguments contradictoires et même parfois au sein d'un même domaine. De plus, un certain nombre d'acteurs, qu'ils soient pour ou contre, influencent la population grâce à leur manière de militer ou même grâce à leur notoriété déjà acquise.

La femme est au centre de la majorité des débats sur le sujet de la GPA, ce qui crée forcément des altercations idéologiques à son propos. La plupart des opposants à cette pratique militent pour les droits des femmes, plus précisément pour la non-marchandisation du corps de ces dernières d'un point de vue éthique. Cependant, certains acteurs "pour" n'approuvent pas ce point de vue et voient cet acte plutôt comme une aide aux femmes ou aux couples homosexuels qui ont une forte volonté d'avoir un enfant mais qui n'en ont pas la capacité. En ce qui concerne la rémunération ou non de la mère porteuse, le rôle que la femme a à jouer dans cette pratique peut remettre en question les intentions de cette dernière dans le processus.

Le gouvernement entre aussi en jeu comme un influenceur majeur puisque c'est lui qui instaure la loi. La population doit donc suivre les règles. Le fait d'obéir à des lois, c'est un peu comme si le gouvernement éduquait les citoyens de son pays. Au bout d'un certain moment, les gens sont en accord avec les lois de leur pays car elles font parties d'un système "normalisé" qu'ils ont appris à accepter. Imaginer l'inverse d'une proposition de loi voire son abolition peut par la suite paraître affolant. Par exemple, au Royaume-Uni, la GPA est autorisée ce qui pourrait impliquer que la population anglophone aurait plutôt tendance à être pour et inversement pour le cas de la France. En ce qui concerne les pays étrangers en général, l'avis sur la question de la GPA diverge aussi et chacun adapte cette légalisation selon ses critères.

La religion est un autre facteur influençable. Les croyances rejoignent d'une certaine façon le fonctionnement lié aux idéaux gouvernementaux. On pourrait même mentionner que les croyances d'un chrétien notamment envers sa religion sont plus fortes que les croyances d'un citoyen envers son gouvernement. En effet, le gouvernement peut évoluer d'une manière ou d'une autre alors que la religion reste un point fixe auquel s'accrocher. On pourrait donc dire que la religion a beaucoup plus d'influence que le gouvernement.

Les ONG appelées plus communément associations sont tout aussi présentes dans le débat sur la GPA. Touchant un grand nombre de personnes, elles ont un certain appui via des citoyens adultes qui, soit défendent une cause depuis leur jeunesse, soit décident de la défendre à partir de ce jour, car il vaut mieux tard que jamais. Ces ONG sont en contact aussi avec une bonne partie de la jeunesse. Ces derniers choisissent de défendre la cause comme leur parents, ont des idéaux dès leur plus jeune âge avec des arguments solides ou bien se cherchent et veulent seulement se donner une apparence. Bien sûr, les associations au sein des mouvements de la GPA touchent pratiquement tous les homosexuels car c'est un de leurs moyens les plus évidents pour s'exprimer librement et faire entendre leur voix.

Dans le domaine médical, tout se bouscule entre les professionnels de santé soutenant la GPA et ceux la trouvant inacceptable. Deux camps s'installent donc avec au centre un parti qui considère que cette pratique dépasse largement la question médicale. Comme la médecine est capable de la mettre en place, la légalisation de la GPA repose plutôt sur la question éthique du processus. Cependant, certains médecins disent vouloir ou non dans un potentiel futur avoir recours à cette méthode de procréation pour des futurs patients. Les professionnels de santé pour cette pratique soulignent leur devoir de fournir toute solution médicale à leurs patients dans l'optique que ces derniers obtiennent l'aide dont ils ont besoin. Si pour des raisons médicales, une femme est en incapacité de procréer alors la GPA devrait être considérée comme une option valable. D'autres s'opposent à ce raisonnement en se demandant même si cela est faisable, si ce serait souhaitable.

Au sein des personnalités publiques qui prennent la parole au sujet de la GPA, les avis divergent aussi selon les caractéristiques et le parcours spécifique de chaque acteur. Ces dernières peuvent avoir une certaine influence sur leur communauté, ce qui implique qu'elles ont de même une responsabilité et une légitimité à avoir quand elles évoquent la légalisation ou non de cette pratique.



Cartographie de la controverse

Ce sujet étant très controversé, nous avons illustré nos précédents propos de la manière suivante. Sous la silhouette de la femme, les acteurs favorables à la légalisation de la Gestation Pour Autrui sont identifiables par couleur selon leur groupe et par taille de caractères selon leur poids dans le débat. Face à eux, les protestants contre cette pratique sont repérables de la même manière.



Ainsi, les deux camps s'affrontent dans le débat dont la problématique est "Les bébés nés de la Gestation Pour Autrui sont-ils le fruit d'une solution prometteuse ou contraire à l'éthique ?".

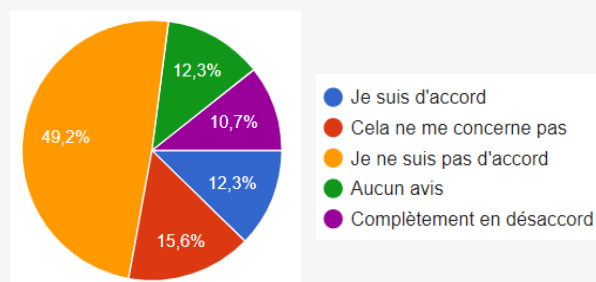
Des moins influençables aux partisans et protestants possédant le plus de pouvoir, cette cartographie illustre de manière synthétique les principaux points de discorde entre les deux camps...

Résultat du sondage

Afin de mieux se rendre compte de l'opinion de la population sur ce sujet très controversé, nous avons créé un questionnaire que nous avons partagé à nos collègues de EI et notre entourage.

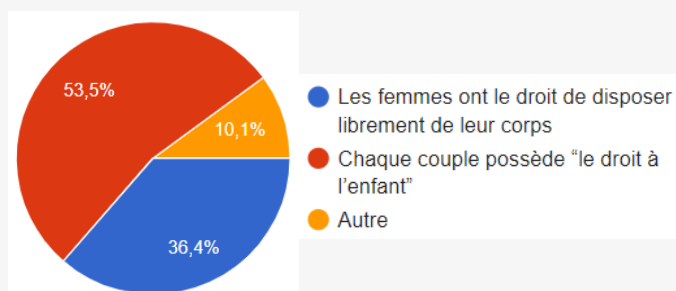
Sur un effectif de 125 personnes, on constate qu'environ 90% des personnes ont déjà entendu parler de la GPA et ce en majeure partie par le biais d'internet ou de la télévision/radio.

L'opinion publique est très diversifiée sur le fait que le gouvernement français refuse de reconnaître l'enfant dans ses registres lorsqu'un couple revient de l'étranger avec un enfant né de la GPA :

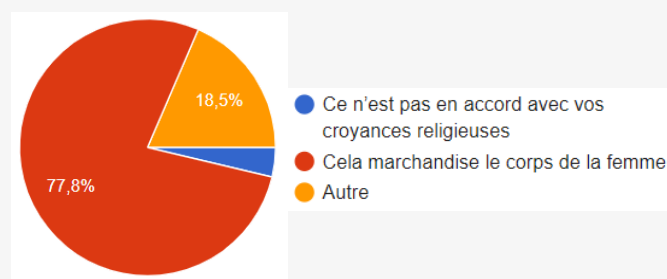


Une très grosse moitié des réponses n'est ni pour ni contre la légalisation de la GPA en France mais pense que cela dépend de la façon dont elle est mise en place.

La raison pour laquelle certains sont complètement pour est :



La raison pour laquelle d'autres sont complètement défavorables est :



Pour finir voici un des témoignages :

"Le risque principal d'une GPA réalisée à l'étranger provient du manque totale de maîtrise des conditions de cette GPA. Par exemple, dans certains pays et compte tenu des enjeux financiers, on pourrait imaginer sans problème que des femmes soient contraintes de porter un enfant, que les conditions de suivi ou d'accouchement de la maman ne soit pas satisfaisantes à la fois pour la maman et pour l'enfant, que des mamans "enchainent" les accouchements au risque de leur santé [...] Nous pouvons tout à fait imaginer de maîtriser la GPA pour des mamans sur le sol français voir européen. Ainsi, ma position peut changer vers une acceptation de la GPA si par exemple la maman porteuse se trouve sur le territoire français car des contrôles sont bien plus aisés à réaliser".



Conclusion

Au cours de cette étude, on peut s'efforcer de remarquer que deux camps s'opposent. D'un côté, les militants affirment que ce processus est une solution prometteuse pour l'Homme. De l'autre côté, les opposants déclarent cette pratique comme contraire à toute éthique.

La Gestation Pour Autrui reste alors un sujet énormément controversé depuis des années. Son évolution à travers les différentes périodes historiques atteste de sa complexité mais aussi de son engouement. Que ce soit les hommes politiques, les associations, le corps médical ou les particuliers, tous s'impliquent plus ou moins dans ce débat.

Enfin, même si ces recherches nous permettent d'y voir un peu plus clair, il reste néanmoins complexe de donner une réponse ferme à notre problématique : *"La GPA : des bébés nés d'une solution prometteuse ou contraire à l'éthique ?"*.

"Parfois, on se fonde sur ce que disent les autres, sans se donner à soi même même le loisir de réfléchir et de juger."

Jane Austen

Matrice des risques

Cette matrice a pour but d'évaluer les risques pouvant présenter un obstacle au rendu de notre projet. Ainsi, les risques ont été énoncés selon leur incidence et leur probabilité d'être produits. De manière préventive, chaque problème est suivi par une solution à appliquer en cas de besoin.

		Incidence			
		1	2	3	4
Probabilité	5		R1		
	4			R10	R6 / R11
	3			R13	R12
	2	R2	R9	R8	
	1		R5	R3 / R7	R4

R1. Trop d'informations sur l'affiche → faire une affiche synthétique et aérée (demander un avis extérieur)

R2. La pixellisation des images et du texte sur l'affiche la rendrait moins attractive → récupérer des images en HD pour augmenter la qualité

R3. Trop de fautes d'orthographe → faire vérifier le texte par une personne extérieure

R4. Problème d'accès au Drive → enregistrer au fur et à mesure le projet sur l'ordinateur

R5. Problème de connexion Internet pour le site web → donner le rôle du Responsable du Site Internet à un autre membre du groupe

R6. Risque de bruit (travaux) ou problème de connexion pour l'oral → prévoir un lieu de secours

R7. Mauvaise communication entre les membres de l'équipe à cause du travail en distanciel → être accessible et répondre dans les plus brefs délais aux messages de groupe

R8. Mauvaise organisation du temps pour l'impression des livrables → prévoir à l'avance une date limite de création pour ensuite envoyer à l'impression pour que les délais soient respectés

R9. Outil informatique non adapté pour la création du livret ou de l'affiche → faire des essais sur les différentes idées que l'on veut mettre en place pour savoir si elles sont faisables

R10. Mise en place de l'oral inconnue (distanciel ou présentiel) → prévoir une présentation qui s'adapte dans les deux cas

R11. Cas positif à la Covid-19 d'un membre du groupe → répartir le travail à trois

R12. Cas positif à la Covid-19 d'un membre du groupe la veille de l'oral → avoir une tram des textes de tous les membres du groupe

R13. Mauvaise gestion du temps → prévoir le rendu final plus tôt que nécessaire

Bibliographie

Généralités sur la controverse :

- Catherine Mallaval, 30 mars 2018, "GPA : du XIXe siècle à aujourd'hui, petite mise au point pour autrui" [GPA : du XIXe siècle à aujourd'hui, petite mise au point pour autrui - Libération \(liberation.fr\)](#)
- Alexandra EDIP, 10 mai 2017, "Faut-il légaliser la GPA" <https://www.capital.fr/economie-politique/faut-il-legaliser-la-gpa-1226385>
- Nicole Payan, "Mères porteuses : pour ou contre la GPA" https://www.reussirmavie.net/Meres-porteuses-pour-ou-contre-la-GPA_a1642.html

Acteurs pour :

- Nadine Morano (députée européenne du parti LR) : Nadine Morano invitée le 06 octobre 2019 à 12:39 sur le plateau d'Apolline de Malherbe dans BFM Politique https://www.bfmtv.com/politique/nadine-morano-maintient-qu-elle-est-favorable-a-une-gpa-encadree-pour-les-couples-heterosexuels_VN-201910060066.html
- Bruno Salle (professeur, médecin de la reproduction et gynécologue médical) : https://www.huffingtonpost.fr/bruno-salle/lindication-de-la-gpa-med_b_5945794.html
- François Olivennes (gynécologue obstétricien spécialiste de l'infertilité) : https://www.lemonde.fr/idees/article/2015/06/16/gestation-pour-autrui-une-pratique-legitime-si-elle-repose-sur-le-don-consenti_4654740_3232.html
- Association MAIA : <https://maia-asso.org/gpa.html>
- Association Comité de soutien pour la Légalisation de la GPA (Gestation pour Autrui) et l'Aide à la Reproduction Assistée (CLARA) : <http://claradoc.gpa.free.fr/>
- Association des Familles Homoparentales (ADFH) : <https://adfh.net/parentalites/la-gestation-pour-autrui/>
- Féministesplurielles : <http://feministesplurielles.fr/>
- STRASS (Syndicat du TRAvail Sexuel) : <https://strass-syndicat.org/qui-sommes-nous/>
- Elisabeth Batinder (femme de lettres, philosophe et sociologue féministe) : <https://www.leparisien.fr/societe/gpa-110-personnalites-dont-elisabeth-badinter-reclament-une-reforme-urgente-16-01-2018-7504452.php>
- Circle Surrogacy : <https://www.circlesurrogacy.com/>
<https://www.europe1.fr/societe/le-parcours-du-combattant-des-couples-francais-ayant-recours-a-la-gpa-3555524>
- IFOP (Institut Français d'Opinion Publique) : <https://www.ifop.com/publication/la-position-des-francais-sur-la-pma-et-la-gpa/>
- Terra Nova (think tank progressiste) : <https://tnova.fr/notes/la-gestation-pour-autrui-une-destabilisation-ethique>

Acteurs contre :

- Nicole Belloubet : Agnès Leclair, 21 janvier 2020, "GPA: le gouvernement veut limiter la reconnaissance automatique du parent d'intention" [GPA: le gouvernement veut limiter la reconnaissance automatique du parent d'intention\(lefigaro.fr\)](#)
- Opecst : Service des études juridiques, janvier 2008 "Étude de législation comparée n° 182 - La gestation pour autrui" https://www.senat.fr/lc/lc182/lc182_mono.html
- CLEF : Publié par La CLEF le 23 juillet 2020 "CIAMS : Actualités de la GPA juin-juillet 2020" <https://www.clef-femmes.fr/>
- Parlement européen : 18 décembre 2015, Condamnation de la GPA par le Parlement européen <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2013/07/08/01016-20130708ARTFIG00292-la-gpa-discutee-au-parlement-europeen.php>
- CLF : plusieurs articles utilisés <https://www.coordinationlesbienne.org/spip.php?rubrique15>
- Les mouvements féministes comme Osez le féminisme ! : Par Osez le féminisme, 24 juillet 2019, Interpellez "Plus Belle La Vie" : Non à la marchandisation du corps des femmes par la GPA <http://osezlefeminisme.fr/>
- René Frydman : La dernière modification de la page wikipédia a été faite le 3 mars 2021 https://fr.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9_Frydman
- Éliette Abécassis : La dernière modification de la page wikipédia a été faite le 26 mars 2021 https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89liette_Ab%C3%A9cassis

- Manif pour tous : plusieurs articles utilisés
<https://www.lamanifpourtous.fr/nos-combats/gpa-gestation-par-autrui>
- Nadine Davous : Nadine Davous, 09 décembre 2019, "Bioéthique : une loi n'arrête pas le progrès" et 23 octobre 2019, "Les enjeux de la loi de bioéthique" <https://forumprotestant.fr/auteur/nadine-davous/>
- CCNE : septembre 2018, avis 129 <https://www.ccne-ethique.fr/>
- Groupe de travail de l'Académie Nationale de Médecine : DAVID Georges, HENRION Roger, JOUANNET Pierre, BERGOIGNAN-ESPER Claudine, avril 2011, "la gestation pour autrui"
ademie-medecine.fr/?sfid=1000033776&_sf_s=gpa

Chronologie de la controverse :

- Article de Cathy Lafon pour le magazine sudouest publié le 5 Octobre 2014 "PMA, GPA : les clés pour comprendre le débat"
<https://www.sudouest.fr/2014/10/05/pma-gpa-les-cles-pour-comprendre-le-debat-1693188-4696.php>
- Article de Virginie Ballet pour Libération publié le 30 Mars 2018 "Repères GPA : Chronologie"
https://www.liberation.fr/france/2018/03/30/gpa-chronologie_1640182/
- Article de Catherine Mallaval pour Libération publié le 30 Mars 2018 "GPA : du XIXe siècle à aujourd'hui, petite mise au point pour autrui"
https://www.liberation.fr/france/2018/03/30/gpa-du-xixe-siecle-a-aujourd-hui-petite-mise-au-point-pour-autrui_1640183/
- Article de Le Monde avec AFP publié le 19 Janvier 2017 "Enfants nés par GPA à l'étranger : la Cour européenne des droits de l'homme condamne à nouveau la France"
https://www.lemonde.fr/societe/article/2017/01/19/enfants-nes-par-gpa-a-l-etranger-la-cour-europeenne-des-droits-de-l-homme-condamne-a-nouveau-la-france_5065339_3224.html

Arguments pour la légalisation de la GPA :

- Article de Alexandra EDIP publié le 10 mai 2017, "Faut-il légaliser la GPA ?"
<https://www.capital.fr/economie-politique/faut-il-legaliser-la-gpa-1226385>
- Article de Natalia Álvarez publié le 4 janvier 2018, "Les Français de plus en plus favorables à la légalisation de la GPA" <https://babygest.com/fr/sondage-gpa-france/>
- Article de Femme Actuelle publié le 25 novembre 2020, "GPA : tout ce qu'il faut savoir sur la gestation pour autrui"
<https://www.femmeactuelle.fr/enfant/grossesse/gpa-tout-ce-qu'il-faut-savoir-sur-la-gestation-pour-autrui-2104353>
- Article de Cécile Deffontaines avec Elodie Lepage publié le 13 mars 2018, "PMA, GPA : les Français sont pour !" <https://www.nouvelobs.com/societe/20180313.OBS3512/pma-gpa-les-francais-sont-pour.html>

Arguments contre la légalisation de la GPA

- Site de la Manif pour tous rubrique "nos combats : gestation par autrui"
<https://www.lamanifpourtous.fr/nos-combats/gpa-gestation-par-autrui>
- Article de Ana-Luana Stoicea-Deram publié le 23 Octobre 2018 "La GPA est une violence faite aux femmes et une marchandisation des êtres humains"
https://www.huffingtonpost.fr/analuana-stoicederam/la-gpa-est-une-violence-faite-aux-femmes-et-une-marchandisation-des-etres-humains_a_23569001/
- Témoignage vidéo sur Nadine Davous publié le 27 novembre 2017 "Les débuts de la vie, PMA/GPA Les débuts de la vie, PMA / GPA. Entretien avec Nadine Davous - Bing video"
- Article de Emily Poyard pour le magazine Elle "Mères porteuses : les arguments pour et contre"
<https://www.elle.fr/Societe/Les-enquetes/Meres-porteuses-les-arguments-pour-et-contre-862086>

Terminologie et données :

- Article de Jean-François Pillou mis à jour le 26 août 2014, "Mère porteuse - définition"
<Mère porteuse - Définition - Journal des Femmes>
- Article de Serge Braudo publié sur le dictionnaire juridique, "Définition de Jurisprudence"
[Jurisprudence - Définition - Dictionnaire juridique \(dictionnaire-juridique.com\)](Jurisprudence - Définition - Dictionnaire juridique (dictionnaire-juridique.com))
- Définition du ministre de la Justice publiée sur le site du droit des finances, "..."
[Bioéthique - Définition juridique - Droit-Finances \(commentcamarche.com\)](Bioéthique - Définition juridique - Droit-Finances (commentcamarche.com))
- Article de l'équipe du site web ilaya publié le 28 septembre 2018, "Une mère porteuse : qu'est-ce que c'est ? Les différents types d'options de maternité de substitution disponibles"
[Les Différents Types D'options de Maternité de Substitution Disponibles \(ilaya.com\)](Les Différents Types D'options de Maternité de Substitution Disponibles (ilaya.com))
- Article de Julie Guesdon et France Bleu publié le 6 juin 2014, "'343 fraudeuses" publient un manifeste pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes"
["343 fraudeuses" publient un manifeste pour l'ouverture de la PMA à toutes les femmes \(francebleu.fr\)](343 fraudeuses)
- Article rédigé par des auteurs spécialisés Ooreka, "Bébé éprouvette"
<Bébé éprouvette : principe et étapes de conception - Ooreka>

Table d'illustrations

Page de garde :

- Main de bébé avec main d'adulte
https://www.alwihdainfo.com/La-fondation-des-ecrivains-oublies-de-l-Egypte-lance-la-competition-de-l-histoire-de-la-maternite_a10632.html

Page intérieure :

- Intérieur de l'ESIEE
<https://www.esiee.fr/visite-virtuelle/VTour/ESIEE/htmliframe/IFD5/ESIEE-458.jpg>

Préface :

- Pied de bébé
<https://images.pexels.com/photos/552095/pexels-photo-552095.jpeg?cs=srgb&dl=baby-baby-foot-cute-552095.jpg&fm=jpg>

Introduction générale :

- Papier peint pieds de bébé
<https://pixers.fr/papiers-peints/bebe-empreintes-transparente-62373428>

Terminologie :

- Schéma des étapes de la GPA
<https://babygest.com/fr/gestation-pour-autrui-en-france/gpa-realisee-a-letranger-par-des-parents-francais/>
- Citation sur la gestation
<https://dicocitations.lemonde.fr/citations-mot-gestation.php>

Acteurs :

- Ventre de femme enceinte
<https://toulouseosteopathe.com/grossesse-enceinte-ventre/>
- Nombril de femme enceinte avec ses mains
<https://www.lessor42.fr/le-pere-biologique-n-est-desormais-plus-seul-parent-de-l-enfant-ne-par-gpa-a-l-etranger-24345.html>
- Bébé et adulte qui se tiennent la main
<https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/grossesse-gpa-17682/>

Arguments :

- Main de bébé
<https://th.bing.com/th/id/Rd4d8d3f53417b3d7ff94b0de5ff24f85?rik=aUXp0PIhuk3dgg&pid=ImgRaw>
- Manifestation pour la GPA
https://ateliers.cfjlab.fr/wp-content/uploads/sites/4/2020/05/28999035838_69f5dc98c0_b-800x512.jpg
- Femme enceinte avec billet
<https://www.magicmaman.com/de-plus-en-plus-d-avortement-pour-motif-economique.2224.2181091.asp>
- Manifestation contre la GPA
<https://www.bing.com/images/search?view=detailV2&ccid=RncftzjC&id=D2BA4BA6B2613192E61816650FE23F1267AFC881&thid=OIP.RncftzjCKnbsMMofEjIHQgHaED&mediaurl=https%3a%2f%2fwww.rts.ch%2f2014%2f10%2f05%2f18%2f26%2f6198236.image&cdnurl=https%3a%2f%2fth.bing.com%2fth%2fid%2fR46771fb738c22a76ec30ca1f123207d2%3frik%3dgcivZxl%252f4g9lFg%26pid%3dImgRaw&exph=1094&expw=2000&q=contre+gpa&simid=608002128922550446&ck=7AEB78075FB04AE6C159C3000C062936&selectedIndex=9&FORM=IRPRST&ajaxhist=0>

Points de tension :

- Femme enceinte qui se touche le ventre
<https://www.parents.fr/grossesse/psycho-sexo/bien-vivre-sa-grossesse/grossesse-les-changements-de-notre-corps-77743>
- Image d'échographie
<https://www.enfant.com/grossesse/1er-trimestre/premiere-echo-premier-rendez-vous-avec-votre-bebe-507>

Conclusion :

- Bébé allongé → Canva



Notre équipe

Comme ce livret l'atteste, la Gestation Pour Autrui est et restera pour longtemps un sujet controversé. A la fois autorisée dans certains pays et totalement illégale dans d'autres, chaque pays se réserve le droit de choisir sa position autour de cette pratique.

C'est pourquoi nous avons retracé les grandes étapes et opinions de l'évolution de la GPA en France. Alors que certains s'opposent fermement à sa mise en place, d'autres commencent à changer d'avis et militent pour cette cause universelle.